

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2023**

**Date de convocation** : 8 Décembre 2023

**Présents :**

M. Pascal BOUCHER, Mme Nadine COUTELLER, Mme Geneviève HEE, Mme Estelle ISAMBERT, M. Alain KERUZORÉ, M. Pascal LAYA, Mme Annie MADELAINE, M. Dominique PINGAULT, M. Louis PONS, M. Clément SAVOURÉ

Absents excusés : M. Frédéric DESCHAMPS (donne pouvoir à Annie MADELAINE), M. Marc FOUGHALI (donne pouvoir à Geneviève HEE).

Absents : M. Sébastien MINEAU, M. Hervé KAMOUGUE.

Secrétaires de séance : M. Dominique PINGAULT

Le quorum étant atteint avec 10 présents et 2 pouvoirs donnés, à l'ouverture de la séance ordinaire à 20 h 30, le Conseil peut délibérer.

**Ordre du jour :**

- Investissement 2024
- Vente de parcelles communale
- Frais de scolarité enfants hors commune
- Frais d'utilisation des locaux pour les activités péries et extra-scolaire
- Suppression et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- Contrat d'assurance des risques statutaires / habilitation du CDG28

**Point 1 – Investissements 2024.**

**1er dossier - le réaménagement des cours de l'école primaire.**

Actuellement aucun aménagement extérieur n'est présent dans les cours d'école, des vélos et autres jeux et matériels sont usés ou cassés, et les anciennes peintures au sol se sont détériorées avec le temps. Lors du dernier Conseil d'Ecole, la Commune a invité les Représentants des Parents d'élèves d'élaborer un projet global, en lien avec l'équipe éducative. Ce travail va être présenté ce soir au Conseil Municipal.

Présents : Mme Reveillère, Directrice de l'école du Gué de Longroi, les Représentants des Parents d'élèves.

Historiquement, les parents d'élèves et l'école avaient émis des demandes afin de pouvoir bénéficier d'aménagements pédagogiques similaires à ceux d'autres écoles. Pour diverses raisons ceci n'avait pas abouti. Ce soir, nous vous présentons un dossier comprenant plusieurs devis, pour des marquages, des jeux, des bancs.

La Cour maternelle accueille 39 élèves et l'élémentaire 61 élèves.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR**  
**ARRONDISSEMENT DE CHARTRES**  
**CANTON D'AUNEAU**  
**COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Les enseignants, les animateurs périscolaires et les agents communaux ont participé à la réflexion avec les Parents d'élèves. Ces aménagements doivent permettre de rendre l'Ecole plus attractive, et d'éviter de nouveaux départs de familles dans les années à venir.

Louis Pons ; il ne faut pas laisser à penser que l'Ecole n'est pas belle et que ce serait la cause des départs de ces familles. Les deux points sont à dissocier.

Cet aménagement global comprend celui des deux cours de récréation, et la reprise des espaces verts les bordant. Nous avons bien conscience que la totalité ne pourra pas être réalisée sur une année, comme nous en avons discuté avec M. le Maire.

Il est à noter que la Cour maternelle est exigüe et exposée « plein sud », sans ombrage, la rendant difficilement utilisable en cas de forts ensoleillements ou de fortes températures.

M. le Maire ; la conception de cette école n'a pas été une réussite, que ce soit pour les cours, les stationnements et le suivi technique. Il nous faut y remédier avec des moyens budgétaires limités.

Les critères que nous avons retenus sont le respect des normes et la durabilité, tout en recherchant des fournisseurs locaux. Ainsi l'Aire de jeux est en aluminium pour résister aux intempéries.

Au total ces aménagements s'élèvent à 17 031,00 € pour la Cour maternelle et 9612,79€ pour la Cour élémentaire. A cela s'ajoutent les matériels complémentaires, comme de nouveaux vélos, pour un total de 28 976,54 € HT.

M. le Maire ; nous aurions pu décider de réparer les vélos et autres matériels abîmés, mais à un moment donné il faut savoir investir dans du neuf. Ce qui n'exclue de remettre en état ce qui peut l'être pour les avoir en réserve.

Pour la table de ping-pong, il serait possible de solliciter une subvention de la part de la Fédération Française de Tennis de Table et de l'Usep. L'association longroisienne de tennis-de-table serait disposée à proposer des activités aux élèves. La Fondation Décathlon est aussi mobilisable.

Nous sommes certains que cet aménagement permettra de créer un climat scolaire positif et un élan favorable auprès des familles et du corps enseignant.

C. Savouré ; je suis surpris par le prix des bancs.

Les bancs peuvent paraître onéreux, mais leur conception répond aux exigences requises pour une utilisation par des enfants.

M. le Maire ; ce projet aurait dû se faire depuis longtemps. Je suis très heureux que la nouvelle Directrice de l'école et les nouveaux Parents d'élèves s'en soient emparés. Concernant les Espaces verts, nous les incluons en 2025 dans une opération plus large, comprenant la revitalisation du Parc.

Sur ces 28 976,54 € HT, la Commune va solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR 30 %) et du Département (FDI 30 %), et ce très rapidement compte-tenu des délais donnés pour les dépôts des dossiers.

Hors retour de TVA (5795 € payés contre 5704 € remboursés), le reste-à-charge pour le budget communal serait de 11 591 €. Nous solliciterons également la CAF (10 %) et étudierons la nouvelle aide de l'Education Nationale, l'AAPAN 2024.

Lors d'un rendez-vous avec Mme Goreau, Inspectrice d'Académie, en présence de Louis Pons, de Dominique Pingault et de M. le maire, Mme l'Inspectrice a indiqué que ce projet d'aménagement sera étudié par les Services de l'Education Nationale pour y apporter les modifications nécessaires à une utilisation optimale, notamment en termes d'implantation des jeux et de marquages.

P. Laya ; je suis satisfait de voir que ce projet aboutit enfin après 15 ans.

Vote : Unanimité.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

M. le Maire demande à Mme la Directrice et aux Parents d'élèves si l'outil d'échange dématérialisé demandé s'avère indispensable et sécurisé.

Mme la Directrice : il est important car très efficace en termes de communication avec les parents. De plus, il respecte le RGPD et il sera supervisé par l'Education Nationale.

A 21h30, M. le Maire remercie Mme la Directrice et les Représentants des Parents d'élèves en indiquant que si les subventions sont obtenues, les travaux auraient lieu dès que possible. Généralement les notifications sont reçues fin juin, impliquant des réalisations en septembre / octobre.

**2<sup>nd</sup> projet - la réhabilitation de l'éclairage public.**

Dans le cadre du changement des lampes d'éclairage public énergivores, M. le Maire fait part de l'opération concernant la rue Impériale, la rue de la Mairie et la Place de La Poste.

Le coût s'élève à 16 000 € HT, dont 60 % à la charge d'Energie Eure-et-Loir et 40 % de la Commune. Le Temps de Retour sur Investissement est de 6 à 7 ans.

Vote : Unanimité.

M. le Maire indique que Le Gué-de-Longroi a finalement obtenu une Dotation de l'Etat (DETR) au titre de 2023 pour l'opération similaire concernant le Lotissement des Hauts du Gué.

**Point 2 – Vente de parcelles communales.**

M. le maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle AB 443 couverte d'un préau délabré ancienne propriété « Louagie ». Compte tenu du délabrement croissant et n'ayant plus d'utilité, la commune ne souhaite pas entretenir, ni réhabiliter ce préau.

Une proposition de 11 000 € a été faite par le propriétaire d'une parcelle contigüe.

M. le maire rappelle aussi que la commune est propriétaire en indivision de la parcelle AB 438 donnant l'accès aux parcelles riveraines.

Il propose que la commune accepte la proposition de 11 000,00€ concernant la parcelle AB 443 et propose de céder également sa part d'indivision sur la parcelle AB 438 pour 1000,00€ supplémentaire au même acquéreur soit pour un total de 12 000,00€.

Bien que non obligatoire M. le Maire informe l'assemblée qu'une estimation a été faite auprès des Domaines confirmant le montant proposé.

Entendu l'exposé de M. le maire, considérant l'estimation des domaines, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité la vente de la parcelle AB 443 d'une superficie de 290m<sup>2</sup> et la cession de l'indivision AB 438 aux prix de 12 000,00 € (douze mille euros) sous conditions que les frais

D'arpentage seront à la charge de l'acquéreur et que ce dernier achète en l'état dans les conditions pré cité et donne toute l'attitude à M. le Maire pour signer tous documents sis afférent

**Point 3 – Frais de scolarité enfants hors commune.**

Suite au travail réalisé avec M. Frédéric Deschamps, Mme Annie Madelaine indique que pour l'année scolaire 2022-2023 les frais de scolarité ont augmenté de 45 % par rapport à 2021-2022. La raison est double, la baisse du nombre d'élèves et l'augmentation des frais. A ce titre sont concernés les coûts de l'eau, de l'énergie, de l'entretien et de maintenance et les frais de personnels.

M. le Maire indique que la remise à niveau de l'entretien courant s'avérait nécessaire, et que l'école a connu un nombre important de pannes et autres dégradations.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Ces frais de scolarité s'établissent à 700 € pour un élève élémentaire et 1350 € pour un élève maternel, en tenant compte d'arrondis à l'inférieur. Sont concernées les communes de Bailleau-Armenonville, Levainville et Oinville-sous-Auneau.

Suite à la communication des chiffres de l'INSEE, M. le Maire indique que la population du Gué-de-Longroi s'établit à 940 habitants, soit en baisse de 25 habitants par rapport à 2022. Concernant l'école, nous avons connu de fortes variations du nombre d'élèves, avec la construction des lotissements, pour atteindre jusqu'à 140 élèves. Historiquement l'école accueillait 80 / 90 élèves. Heureusement que la Commune n'avait pas suivi la demande de porter la capacité de l'école à 7 classes. Avec 5 classes, nous pouvons répondre aux aléas « normaux », à la hausse comme à la baisse. Il nous faudra veiller au maintien d'un nombre d'enfants à un niveau de 4 / 5 classes.

Vote : Unanimité.

**Point 4 – Frais d'utilisation des locaux pour les activités périscolaires et extra-scolaires.**

Pour les activités périscolaires et extrascolaires, la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France (CCPEIF) utilise les locaux de l'école communale. Auparavant, l'ancienne Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise (CCBA) reversait à la Commune des montants pour cette exploitation. Mais depuis la création de la CCPEIF, qui a intégré la CCBA, ces remboursements n'ont plus eu lieu, malgré nos demandes.

Lors de la signature de la nouvelle Convention CCPEIF / Commune, la question a été posée, mais il nous a été répondu qu'il n'y aurait pas de rétroactivité. Pour débloquer cette situation, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la base des calculs réalisés par Annie Madeleine et Frédéric Deschamps.

Ces calculs concernent les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, et tiennent compte des espaces utilisés et des temps passés. Ils intègrent les coûts de fluides et d'entretien.

	2021-2022	2022-2023
CCPEIF	8 874 €	13 387 €
Pep 28	1 851 €	1 818€

Soit un total de 25 930 € qui fera l'objet d'un titre de recettes.

A cette situation, il nous faut rappeler qu'il n'y a plus de service de cars pour emmener et ramener les petits longroisiens qui doivent aller à l'Accueil de Loisirs de Béville-le-Comte durant certaines vacances scolaires. La logique de l'intercommunalité devait apporter de nouveaux services, or avec ces deux exemples nous constatons l'inverse. La Commune demandera que ce dossier du transport soit revu par la CCPEIF.

Vote : Unanimité.

(Dominique Pingault s'est retiré du vote).

**Point 5 – Suppression et création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe.**

Suite aux modifications d'emploi du temps d'un agent communal, passant de 18h49 hebdomadaires à 21h26, il convient de modifier le Tableau des Emplois, par ces mouvements de postes.

Vote : Unanimité.

**Point 6 – Contrat d'assurance des risques statutaires / habilitation du CDG 28.**

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

L'actuel contrat d'Assurance statutaire ayant 3 ans, il conviendra d'en conclure un nouveau. A ce titre le Centre de Gestion propose de se joindre à son Groupement de commandes. Cette assurance assure notamment les remboursements des rémunérations des agents en cas de maladie et d'accidents de travail.

Actuellement le taux est de 6,89 % de la masse salariale, et ne comprend pas de jour de franchise. Ceci ne devrait plus être le cas à l'avenir et le taux devrait s'établir à 9,85 %. Il nous faudra attendre le résultat du marché public qui sera lancé par le Centre de Gestion pour retenir telle ou telle option de couverture.

C. Savouré : d'autres assureurs peuvent-ils être choisis ?

M. le Maire : oui, mais en cas de litige important, il est préférable de souscrire avec des assureurs connaissant ce secteur d'activité.

D. Pingault : l'assurance statutaire est un domaine d'activité très complexe et réaliser un marché en autonomie peut aboutir à ne pas retenir une offre pertinente. Par ailleurs, il faut savoir que le domaine de l'assurance des collectivités n'est pas porteur et à ce titre il est préférable de se joindre au Centre de Gestion.

Vote : Unanimité.

### **Questions diverses**

#### **Résultats INSEE.**

En 2023 la population du Gué-de-Longroi s'établit à 940 habitants, soit en baisse de 25 habitants. M. le Maire indique que cela peut rassurer sur le fait que nous ne dépassons pas le seuil des 1 000 habitants. Mais ce chiffre de 25 peut être vite rattrapé avec l'arrivée de nouvelles familles.

Dominique Pingault : il sera nécessaire de bien analyser les données de l'INSEE et de faire des projections avant de tirer les conséquences de cette évolution de 2023.

#### **Panne de distribution d'eau potable.**

M. le Maire remercie le Conseil Municipal, Véolia et plus particulièrement M. Pascal Laya qui a géré cette crise durant les 3 jours. Un « Plan B » avait même été imaginé pour l'école si la situation avait perduré le lundi.

Nadine Couteller remercie les habitants qui sont venus aider, et tous ceux qui se sont proposés spontanément.

M. le Maire espère que cette double panne des pompes du Château d'Eau ne se reproduise pas et que la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France prendra toutes les mesures nécessaires pour cela.

#### **Saint Chéron-du-Chemin.**

Cet été un événement a failli être dramatique au niveau du Lieu-dit, où la dangerosité de la D 910 est connue depuis longtemps. Les aménagements réalisés par le Département ne sont pas suffisants pour assurer la sécurité des enfants y prenant le bus, et pour tous ceux qui doivent traverser la Départementale.

Un courrier a été envoyé au Président du Conseil Départemental. Il fut suivi d'un rendez-vous sur place avec des représentants du Département, de la Région, du Sivos et la famille concernée par le dernier événement.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

Or, contrairement à la logique imposant au Département de prendre à sa charge tout aménagement sur une Route Départementale, M. le Président de la CCPEIF, Vice-président du Département en charge des routes, a refusé en arguant que la RD 910 se situe en agglomération à cet endroit ! Or Saint-Chéron-du-Chemin est un Lieu-dit. Il nous a été proposé de solliciter une subvention du Département pour que la Commune réalise les travaux nécessaires. Ceci n'est pas acceptable, et la Commune va maintenir sa demande auprès des instances nécessaires.

**Commentaires de M. BALLET concernant la déchetterie.**

M. BALLET a adressé un courrier concernant le changement de déchetterie pour les longroisiens. Dans cette lettre il mélange plusieurs dispositions concernant les ordures ménagères et la fiscalité. Il demande que la part de la Taxe d'enlèvement des OM finançant les déchetteries soient retirée pour les habitants du Gué-de-Longroi. A défaut, il pourrait saisir le Tribunal Administratif par rapport au nonaccès à la déchetterie de Roinville-sous-Auneau.

De notre côté, nous attendions un courrier de la part du Sitréva sur ce changement de gestion des déchetteries, mais rien n'a été reçu... alors que cette décision a plusieurs mois ! Concernant les remarques de cet habitant, il faut rappeler que tous les habitants de la commune ont accès à toutes les déchetteries situées sur le territoire communautaire. Or celle de Roinville-sous-Auneau est situé sur le périmètre de Chartres Métropole.

Compte-tenu de sa fréquentation par des habitants extérieurs à cette Communauté d'Agglomération, les frais facturés à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France étaient de plus en plus élevés. Pour cette raison, il a été demandé à plusieurs communes du secteur de se rendre à la déchetterie de Bailleau-Armenonville.

Celle-ci étant située à 8,9 km du Gué-de-Longroi, contre 9,4 km pour celle de Roinville-sous-Auneau, et pour éviter que la TEOM ne connaisse une augmentation à cause de ce type de surcoût, la Commune du Gué-de-Longroi a donné son accord à ce changement qui sera effectif à partir du mois de janvier 2024.

Alain Kérusoré : il sera nécessaire de demander une carte au Sitréva pour accéder à la déchetterie. Ceci peut se faire sur le site <https://www.sitreva.fr/decheteries/acces-usager/particulier-obtenir-une-carte>

**Galette des Rois.**

La traditionnelle Galette des Rois, à destination des associations, des membres du Conseil Municipal et des employés communaux, se tiendra le 12 janvier 2024 à 20h00.

Le samedi 13 janvier après-midi les enfants seront invités à une Galette des Rois et pourront participer à des activités manuelles.

**Service d'impression au guichet postal.**

En accord avec La Poste, un nouveau service de dépannage pour les impressions a été mis en place. Il est rappelé qu'il s'agit ici d'une aide ponctuelle, et pas d'un libre-service au frais du contribuable. Le nombre d'impressions par personne se doit d'être par nature limité à quelques exemplaires.

Alain Kérusoré : des remerciements sont adressés à Sylvain HEE pour l'aide apportée concernant le Sapin de Noël, ainsi qu'à toutes les personnes ayant participé aux décorations de Noël.

Par ailleurs, il remercie les personnes s'étant investi pour le Goûter offert aux enfants du périscolaire.

**P. Laya demande où en sont les travaux du parking de l'école ?**

A. Kérusoré : l'entreprise attend la livraison de la clôture pour terminer les prestations.

**DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR  
ARRONDISSEMENT DE CHARTRES  
CANTON D'AUNEAU  
COMMUNE DU GUÉ DE LONGROI**

**Repas annuel du CCAS :** Louis Pons remercie les élus, personnels et bénévoles, ayant permis sa tenue.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève la Séance du Conseil Municipal à 23h15.